

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 22 décembre 2017</b>  | <b>N° 2017-770</b>  |

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOU, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOU  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00  
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30  
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10  
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20  
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05  
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20  
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00  
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05  
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00  
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00  
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00  
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00  
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10  
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10  
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00  
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER part à 11h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 22 décembre 2017</b>                              | <b><i>Délibération</i></b> |
|   | Secrétariat général<br><br><b>Direction Contrôle de gestion</b> | <b><i>N° 2017-770</i></b>  |

---

**Route des lasers - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte - Rapport 2017 - Exercice 2016 - Présentation - Information**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur « La Route des Lasers » (RDL), société d'économie mixte, dont Bordeaux Métropole (BM) est actionnaire à hauteur de 22 % du capital (à égalité avec le Conseil régional et le Conseil départemental).

Quatre chapitres seront traités successivement : le premier, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration (CA) et en Assemblée générale (AG) à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrêtera sur les relations contractuelles de la société avec l'Établissement Public de la Métropole.

De plus, un point sera fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés approuvés par les instances de la société.

Enfin, un point sera effectué sur les événements marquants et sur le programme des actions 2016.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

## **I - VIE SOCIALE**

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

| <b>REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX</b>                          | <b>2016</b> | <b>2017*</b> |
|--|-------------|--------------|
| Nombre de réunions du Conseil d'administration               | 3           | 3            |
| Nombre de réunions de l'Assemblée générale                   | 1           | 1            |
| dont A.G.Mixte   | 1           | 0            |
| <b>CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR</b>                           | <b>2016</b> | <b>2017*</b> |
| Publics  | Oui **      | Non**        |
| Privés   | Non ***     | Oui ***      |
| <b>EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL</b>                           | <b>2016</b> | <b>2017*</b> |
| Changement du montant du capital                             | Non         | Non          |
| Modification de la répartition du capital entre actionnaires | Non         | Non          |

\* : jusqu'à la date de rédaction du rapport : septembre 2017.

\*\* : Changements d'administrateurs publics :

Suite aux élections régionales, Monsieur Francis WILSIUS a été désigné en remplacement de Monsieur Eric Guillotteau le 1<sup>er</sup> février 2016.

\*\*\* : Changements d'administrateurs privés :

Le 20 septembre 2016, Monsieur Rémi HEURLIN est nommé en remplacement de Madame Sophie TIANO pour la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le 11 mai 2017, nomination de Monsieur Olivier CHANSAREL en remplacement de Monsieur Jean-Christophe ALLUE pour ENGIE

## PRINCIPALES DECISIONS

| Instance | Date       | Nature de la décision prise   |
|----------|------------|---|
| CA       | 18/01/2016 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2015,</li><li>• Acquisition d'un terrain cœur de Bersol,</li><li>• Projet immobilier CEA Tech,</li><li>• SEENEOH : présentation de l'analyse de risque,</li><li>• Subvention FEDER : information sur le contrôle en cours dont risque de 197 k€ est provisionné dans les comptes 2015,</li><li>• Test d'une éolienne sur Laseris 1</li><li>• Loi NOTRe : Impact sur la SEML RDL avec possibilité d'ouverture de l'objet social,</li><li>• Organisation de la SEML RDL.</li></ul>  |
| CA       | 21/03/2016 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 janvier 2016,</li><li>• Arrêté des comptes de la SEML RDL au 31/12/2015, budget 2016, rapport de gestion 2015, conventions réglementées et proposition d'affecter le résultat positif de 2015 en report à nouveau et dotation de la réserve légale,</li><li>• Conventions réglementées,</li><li>• Consultation triennale relative à l'actionnariat des salariés,</li><li>• Renouvellement/nomination du mandat du commissaire aux comptes,</li><li>• Un point est fait sur les projets : ELNATH, extension ME-ROPA, Eco Energie, GIENAH, réaménagement de la cité de la photonique, projet BASE et projet SEENEOH.</li></ul> |
| AGM      | 30/05/2016 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2015, de l'affectation du résultat en report en nouveau, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015,</li><li>• Approbation des charges non déductibles,</li><li>• Présentation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,</li><li>• Ouverture du capital social aux salariés,</li><li>• Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.</li></ul>  |
| CA       | 25/10/2016 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 mars 2016,</li></ul>   |

- 
- Situation financière au 30 juin 2016 et atterrissage,
  - Mise à jour du guide général de passation des marchés,
  - Point sur l'actionnariat de la SAS LASEOSOL,
  - Point de situation sur le loi NOTRe,
  - Point sur les projets en cours : ELNATH, MEROPA, GIENAH, SEENEOH.
- 

CA 23/03/2017  
Quorum Non atteint

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 octobre 2016,
  - Arrêté des comptes de la SEML RDL au 31/12/2016, budget 2017, rapport de gestion 2016,
  - Conventions règlementées,
  - Projet des résolutions de l'assemblée générale,
  - Projets en cours : Extension MEROPA, GIENAH, Cité de la photonique : extension des parkings,
  - Point sur le dossier Thales Bersol.
- 

CA 15/05/2017

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 octobre 2016,
  - Arrêté des comptes de la SEML RDL au 31/12/2016, budget 2017, rapport de gestion 2016,
  - Conventions règlementées,
  - Projet des résolutions de l'assemblée générale,
  - Projets en cours : Extension MEROPA, GIENAH, Cité de la photonique : extension des parkings,
  - Point sur le dossier Thales Bersol.
- 

CA 22/06/2017

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai 2017,
  - Acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la SAS PESSAC (Groupe THALES) par la SEML RdL
  - Financement de l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la SAS PESSAC par la SEML RdL
  - Rétrocession d'une partie du foncier acquis auprès de la SAS PESSAC à Bordeaux Métropole
- 

AG 22/06/2017

- Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2016, de l'affectation du résultat en réserve légale à hauteur de 39 K€ et en autres réserves à hauteur de 745 K€, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016,
  - Notice d'information sur les différentes possibilités de pouvoir,
  - Délégation de pouvoir d'un actionnaire à un autre actionnaire,
  - Délégation de pouvoir interne.
-

## II - RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

Le seul document liant à ce jour la SEML et La Cub, devenue Bordeaux Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, est la délibération en date du 5 avril 2004 par laquelle La Cub est entrée au capital de la SEML en qualité de membre fondateur.

Au cours de l'année 2006, La Cub a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 756 000 € lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2006.

Notons également l'autorisation en 2006 de la conclusion d'une convention d'apport en compte courant de La Cub pour 2 500 000 €. Cette avance est d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, à condition que cette avance soit remboursée à hauteur de 50%. Un versement partiel de 1 000 000 € a été effectué le 21 février 2007. Une prolongation de cette convention de 2 années a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2008. En février 2009, La Cub a versé le solde de l'avance, soit 1 500 000 € tout en récupérant simultanément 50% de la première avance, soit 500 000 €. Au terme de la convention (février 2011), la SEML RDL a remboursé l'intégralité du compte courant à La Cub.

Au cours de l'année 2010, La Cub a souscrit à une seconde augmentation de capital de 1 523 900 € lors du Conseil communautaire du 26 novembre 2010 (380 975 € ont été versés le 13 décembre 2010; il restait 1 142 925 € à verser avant décembre 2015). Courant 2015, 1 143 K€ ont été versés par la Métropole à la SEML Route des Lasers dans le cadre de la libération totale du capital social.

Au cours du Conseil d'Administration du 25 janvier 2013, les administrateurs ont approuvé la charte de bonne gouvernance de La Cub.

L'année 2016 n'a pas connu de modification particulière.

## III - SITUATION FINANCIÈRE DE LA SEML ROUTE DES LASERS

### 3.1 Objet de la SEM

Dans le cadre de la construction du Laser Mégajoule (LMJ) en Gironde, le Commissariat de l'Energie Atomique (CEA) fait appel à des industriels des secteurs du bâtiment, de l'optique, de l'électronique, de la supervision informatique, de la mécanique... L'importance et la durée de ces marchés permettent d'estimer à plusieurs centaines le nombre d'emplois durables directement induits par le projet LMJ (hors personnel du CEA et équipes de recherche scientifique nationales et internationales).

L'implantation d'entreprises – ou de leurs sous-traitants – autour du LMJ s'inscrit dans un programme global d'aménagement du territoire. La SEML « Route des Lasers » a été créée pour leur présenter une offre cohérente, techniquement adaptée et économiquement compétitive. Le but est de maximiser l'activité et les créations d'emplois.

La SEML a donc pour objet principal, sur le territoire de la « Route des Lasers », et sur le territoire du Département de la Gironde, dans le cadre du développement économique, toutes **opérations d'acquisition, de construction, d'aménagement et de gestion de biens et droits immobiliers** permettant l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires ainsi que tout autre organisme œuvrant dans les domaines scientifiques, industriels et tertiaires, dans le cadre de filières technologiques, scientifiques et d'excellences du territoire tout en privilégiant le développement de la filière photonique.

### **3.2 L'activité en 2016 : la SEML RDL a 12 années d'existence**

La SEM a été constituée le 14 juin 2004.

Les 6 premières années de la SEML RDL ont été marquées par les études, l'aménagement et la construction de la **zone Laseris 1** au travers des projets PUPA/BSA/MPMM, BEHL, SOLGEL, PILOTE, PUPS... Cependant, les bâtiments SOLGEL, PUPA, BSA et PILOTE sont restés inoccupés en 2010 par les industriels primo contractant du Laser Mégajoule (LMJ). Compte tenu du report du programme LMJ en 2014, les contrats de portage signés entre le CEA et la SEML, rendent cette dernière fortement dépendante du CEA.

En 2011, deux nouveaux bâtiments ont vu le jour, GHIBLI et DHZARI sur Laseris 1, ainsi que l'aménagement de l'extension de la zone Laseris 1.

La certification ISO 14001 du Parc Scientifique et Technologique Laseris 1 a été obtenue en novembre 2009 et confirmée en 2016.

L'étude stratégique, lancée en 2012, a conclu que l'action de la SEML RDL (sur le territoire de la « Route des Lasers ») devait s'élargir au territoire départemental de la Gironde ainsi qu'intervenir sur les filières technologiques, scientifiques et d'excellence de l'Aquitaine.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place de contrats multi-techniques afin d'assurer l'exploitation et la maintenance de certains bâtiments de la zone Laseris 1 et de la Cité de la photonique.

Enfin, des travaux d'extension du restaurant inter-entreprises se sont terminés début 2014, permettant ainsi d'accroître les capacités d'accueil de 192 places à 270 (pour un coût d'investissement de 315 k€).

La **zone Laseris 2** a été aménagée. Deux projets ont été développés :

Il s'agit de la construction d'une ferme photovoltaïque, dénommée « Parc Les Sablières » inaugurée en février 2009. A cet effet, avec la société EOSOL ENERGIE NOUVELLE, la SEML RDL a créé une SAS dénommée LASEOSOL (détenue à 44,86 % par la SEML RDL) dont l'objet est d'exploiter le parc de panneaux photovoltaïques installés sur la zone.

La société BASE avec la SEML RDL (à 30%) ont décidé de créer une SCI afin de construire un bâtiment sur lequel seront implantés des équipements de séchage solaire ; il s'agit d'implanter un démonstrateur de séchoir solaire.

En 2015, l'implantation d'un démonstrateur de séchoir solaire s'est poursuivie. Le coût du projet (terrain + bâtiment 600m<sup>2</sup> + équipement de séchage solaire) est estimé à 1,2 M€ et la livraison est prévue mi 2016. La cession du terrain d'une superficie de 5 500 m<sup>2</sup> pour porter le projet de démonstrateur solaire mis au point par la société BASE et au séchage de plaques forestières ou agro-alimentaires a été finalisée début 2016. Réaménagement de l'accès routier à la zone Laseris 2 concomitamment à la réfection de la route des Sablières par la commune du Barp.

Sur la **Cité de la Photonique**, des études et aménagements de la zone ont donné naissance aux bâtiments ELECTRE, PLEIONE, MEROPA et SIRAH (en 2011).

Le bâtiment SIRAH est entièrement occupé au 31 décembre 2014 et ne dispose plus d'espace disponible pour de nouveaux locataires. D'où le lancement du projet ELNATH, consistant à la construction d'un nouveau bâtiment (de 1 550 m<sup>2</sup>) afin d'être en capacité d'accueillir les entreprises incubées au sein d'ALPHANOV.

Des études internes ont été engagées pour l'extension du bâtiment MEROPA et pour l'acquisition de la parcelle HB 110 afin de revoir le plan de circulation, créer de nouvelles places de parking et la possibilité de construire un bâtiment supplémentaire.

L'année 2015 a été marquée par signature de la promesse d'achat d'une parcelle de terrain d'environ 4900 m<sup>2</sup>, le début des travaux du bâtiment ELNATH et 1<sup>ère</sup> certification ISO 14001

En 2016 : acquisition de la parcelle HB110 d'une superficie de 4 900 m<sup>2</sup> auprès de Bordeaux Métropole en vue d'augmenter la capacité de parking mais également de réorganiser la circulation des véhicules dans le parc. Livraison du bâtiment ELNATH courant juin 2016, occupé à 100% à date de rédaction du rapport.

Mise en construction d'un nouveau bâtiment GIENAH. La SEML RDL a choisi la maîtrise d'œuvre et les entreprises travaux ont été consultées fin 2016. Ce bâtiment de 3 800 m<sup>2</sup> en R+2 sera livré fin du premier trimestre 2018.

Mise en chantier de l'extension MEROPA, bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> dont 1 000 m<sup>2</sup> de salles blanches en cours de construction. La livraison a été effectuée au second trimestre 2017.

Mise en œuvre du projet « Ecoénergies » de la SEML RDL par la réalisation d'un programme d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur l'ensemble des bâtiments. Ces installations sont en autoconsommation, la puissance installée de 180 KWc couvre 35% de la consommation globale.

### **3.3 Les comptes annuels**

#### ***Le compte de résultat :***

**A noter** : Une révision du plan d'amortissement et des provisions pour gros entretien a été effectuée au cours de l'exercice 2016.

En effet, l'estimation faite à l'origine peut ne plus apparaître appropriée en raison notamment :

- D'une mauvaise appréciation de la consommation des avantages économiques attendus,
- D'une modification significative de l'utilisation faite du bien ou de changements techniques conduisant à réviser le mode et la durée d'utilisation,
- Des modifications de la consistance du bien (apparition de composants, dépenses conduisant à augmenter les performances ou la durée de vie),
- De modifications de la base amortissable résultant de la constatation ou de la reprise de dépréciation.

Un bilan a été réalisé et a abouti aux résultats suivants :

- D'une part, les avantages économiques attendus notamment l'usure et la vétusté des équipements techniques ne sont plus en concordance avec les durées d'amortissement retenues,
- D'autre part, certains éléments anciennement intégrés en Provision pour gros entretien (PGE) dont les filtres absolus et certains équipements spécifiques de type onduleurs ou batteries ont été identifiés comme des éléments à remplacer plutôt qu'à maintenir.

Une révision du plan d'amortissement a donc été rendue nécessaire pour assurer la régularité et la sincérité des comptes. Cette révision n'a d'effet que sur l'exercice 2016 et les exercices ultérieurs.

Les incidences de la révision du plan d'amortissement sur les principaux agrégats du compte de résultat sont les suivantes :

- Résultat d'exploitation : impact négatif de 1 122 K€ du fait de l'augmentation des dotations aux amortissements ;
- Résultat exceptionnel : impact positif de 418 K€ du fait de l'augmentation des quotes-parts de subventions d'investissement reprises au résultat ;
- Résultat net avant impôt : impact négatif de 694 K€.

De plus, le travail mené concernant la révision du plan d'amortissement à amener à considérer certains composants anciennement intégrés en PGE, comme devant être remplacés et non maintenus. Ainsi les remplacements futurs se traduiront par une sortie du composant ancien et l'immobilisation du composant nouveau. Au final, une reprise de PGE de 526 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2016.

| En milliers d'€   | REEL<br>2012  | REEL<br>2013  | REEL<br>2014  | REEL<br>2015  | REEL<br>2016  | Evolution<br>2016/2015<br>en K€ | Evolution<br>2016/2015<br>en % |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                              | <b>6 387</b>  | <b>6 560</b>  | <b>6 316</b>  | <b>7 836</b>  | <b>12 354</b> | <b>4 518</b>                    | <b>57,66%</b>                  |
| Chiffre d'affaires  | 5 906         | 6 068         | 6 149         | 6 402         | 6 572         | 169                             | 2,65%                          |
| Production immobilisée                                      | 369           | 374           | 36            | 1 206         | 4 743         | 3 537                           | 293,38%                        |
| Subvention d'exploitation                                   | 0             | 0             | 0             | 0             | 30            | 30                              |                                |
| Reprises sur provision, Transfert de charges d'exploitation | 112           | 118           | 131           | 225           | 1 010         | 785                             | 349,64%                        |
| Autre produit de gestion courante                           | 0             | 0             | 0             | 4             | 0             | -4                              | -97,35%                        |
| <b>Charges d'exploitation</b>                               | <b>6 016</b>  | <b>6 020</b>  | <b>5 603</b>  | <b>6 807</b>  | <b>11 724</b> | <b>4 917</b>                    | <b>72,23%</b>                  |
| Dont achats et charges externes                             | 1 286         | 1 326         | 1 109         | 2 519         | 6 240         | 3 720                           | 147,68%                        |
| Dont impôt et taxes   | 326           | 255           | 313           | 317           | 375           | 58                              | 18,17%                         |
| Dont salaires   | 558           | 539           | 538           | 561           | 614           | 53                              | 9,41%                          |
| Dont charges sociales                                       | 273           | 274           | 273           | 288           | 312           | 24                              | 8,48%                          |
| Dont dotations aux amortissements                           | 3 294         | 3 286         | 3 049         | 2 938         | 4 109         | 1 170                           | 39,83%                         |
| Dont dotations aux provisions                               | 195           | 308           | 300           | 183           | 75            | -108                            | -59,04%                        |
| Autres charges  | 84            | 31            | 21            | 0             | 0             | 0                               | -94,67%                        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                              | <b>371</b>    | <b>540</b>    | <b>713</b>    | <b>1 029</b>  | <b>630</b>    | <b>-399</b>                     | <b>-38,74%</b>                 |
| <b>Produits financiers</b>                                  | <b>64</b>     | <b>64</b>     | <b>71</b>     | <b>60</b>     | <b>89</b>     | <b>28</b>                       | <b>47,22%</b>                  |
| <b>Charges financières</b>                                  | <b>1 600</b>  | <b>1 538</b>  | <b>1 416</b>  | <b>1 358</b>  | <b>1 354</b>  | <b>-4</b>                       | <b>-0,30%</b>                  |
| <b>Résultat financier</b>                                   | <b>-1 535</b> | <b>-1 474</b> | <b>-1 345</b> | <b>-1 298</b> | <b>-1 265</b> | <b>32</b>                       | <b>-2,50%</b>                  |
| <b>Produits exceptionnels</b>                               | <b>2 122</b>  | <b>1 596</b>  | <b>1 324</b>  | <b>1 241</b>  | <b>1 879</b>  | <b>638</b>                      | <b>51,45%</b>                  |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                              | <b>661</b>    | <b>271</b>    | <b>197</b>    | <b>365</b>    | <b>72</b>     | <b>-293</b>                     | <b>-80,26%</b>                 |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                | <b>1 461</b>  | <b>1 324</b>  | <b>1 127</b>  | <b>876</b>    | <b>1 807</b>  | <b>931</b>                      | <b>106,29%</b>                 |
| IS  |               | 4             | 160           | 201           | 388           | 187                             | 93,08%                         |
| <b>Résultat net</b>   | <b>297</b>    | <b>387</b>    | <b>336</b>    | <b>406</b>    | <b>784</b>    | <b>378</b>                      | <b>92,94%</b>                  |

En 2016, le chiffre d'affaires s'élève à 6 572 K€ contre 6 402 K€ en 2015, soit une évolution de + 2,65 % soit +169 K€. Ce chiffre d'affaires correspond aux produits locatifs de la SEML qui progresse en 2016 de 96 K€ principalement lié à la livraison du bâtiment ELNATH sur la citée photovoltaïque en juin 2016. La production immobilisée de l'exercice s'élève à 4 743 K€ soit 3 537 K€ d'augmentation par rapport à 2015.

La production immobilisée correspond principalement aux investissements suivants :

- Bâtiment ELNATH livré en juin 2016,
- Bâtiment Extension MEROPA en cours de construction,
- Bâtiment GIENAH (début des études).

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 11 724 K€. Retraitées de la production immobilisée, elles atteignent 6 981 K€ contre 5 601 K€ pour 2015. Le montant des charges

d'exploitation prend en compte l'impact négatif de 1 122 K€ lié au changement d'estimation des durées d'amortissement.

Le résultat d'exploitation atteint 630 K€ dont 1 122 K€ d'impact négatif lié au changement de durée d'amortissement et 526 K€ d'impact positif de reprise de PGE contre 1 030 K€ en 2015.

Le résultat financier est de – 1 265 K€ contre 1 298 K€ en 2015.

Le résultat exceptionnel ressort à 1 807 K€ contre 876 K€ en 2015. Ce résultat exceptionnel bénéficie de l'impact positif de 418 K€ lié à l'augmentation des quotes-parts de subventions d'investissement.

L'impôt sur les sociétés atteint 388 K€.

Le résultat net de l'exercice 2016 atteint 784 K€ contre 407 K€ en 2015.

### **Le bilan :**

Au 31 décembre 2016, le total bilan de la Société s'élève à 72 188 k€ contre 73 778 k€ en 2015, soit une baisse de 2%.

| En milliers d'€                      | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | Evolution<br>2016/2015<br>en K€ | Evolution<br>2016/2015<br>en % |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------|
| <b>Actif</b>                         | <b>80 734</b> | <b>77 795</b> | <b>74 554</b> | <b>73 778</b> | <b>72 188</b> | <b>-1 590</b>                   | <b>-2%</b>                     |
| Capital souscrit non appelé          | 4 504         | 4 504         | 4 504         | 0             |               |                                 |                                |
| Immobilisations                      | 69 960        | 66 897        | 63 745        | 62 295        | 63 027        | 732                             | 1%                             |
| Stocks et créances                   | 2 782         | 2 294         | 2 034         | 1 764         | 2 101         | 337                             | 19%                            |
| Disponibilités et VMP                | 3 465         | 4 071         | 4 212         | 9 640         | 7 025         | -2 615                          | -27%                           |
| Autres                               | 22            | 28            | 59            | 80            | 35            | -45                             | -56%                           |
| <b>Passif</b>                        | <b>80 734</b> | <b>77 795</b> | <b>74 554</b> | <b>73 778</b> | <b>72 188</b> | <b>-1 590</b>                   | <b>-2%</b>                     |
| Fonds propres                        | 40 455        | 39 448        | 38 494        | 37 768        | 37 007        | -726                            | -2%                            |
| <i>Dont subventions d'équipement</i> | 25 101        | 23 732        | 22 466        | 21 358        | 19 827        | -1 531                          | -7%                            |
| Provisions                           | 662           | 789           | 484           | 780           | 81            | -699                            | -90%                           |
| Dettes financières                   | 37 457        | 35 150        | 33 153        | 32 354        | 31 060        | -1 294                          | -4%                            |
| Dettes d'exploitation et diverses    | 814           | 1 049         | 1 036         | 1 375         | 2 466         | 1 090                           | 79%                            |
| Autres                               | 1 346         | 1 359         | 1 388         | 1 501         | 1 574         | 73                              | 5%                             |

Les immobilisations nettes de cette SEML représentent plus de 87 % du total bilan.

Une variation du total bilan à la baisse de 1 590 K€ est à constater entre 2015 et 2016, et s'explique principalement par les variations suivantes :

A l'actif,

- les immobilisations augmentent de 732 K€. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné des investissements de l'exercice à hauteur de 6 140 K€, des cessions pour 118 K€, des virements de poste à poste pour 1 220 K€ et des dotations aux amortissements pour 4 074 K€ sur 2016 prenant en compte le changement de durée d'amortissement,
- la trésorerie diminue de 2 615 K€. Cette baisse de (2,6 M€) s'explique comme suit :
  - (1,8 M€) : solde des décaissements liés aux projets ELNATH / Autoconsommation / acquisition parcelle HB110 (projets financés par un emprunt encaissé intégralement en 2015)

- (1,2 M€) : impact des financements disponibles et non encore mobilisés sur l'extension MEROPA (sur les 3,8 M€ d'emprunt mis en place pour financer l'extension MEROPA, seul 1 M€ a été mobilisé fin 2017)
- (0,5 M€) : financement par fonds propres des investissements 2016 de l'extension MEROPA
- (0,2 M€) : investissements GIENAH financés sur fonds propres
- +0,1 M€ : cash-flow d'exploitation positif

+1,0 M€ : effet besoin en fonds de roulement de décalage entre les créances et les dettes sur les projets de construction

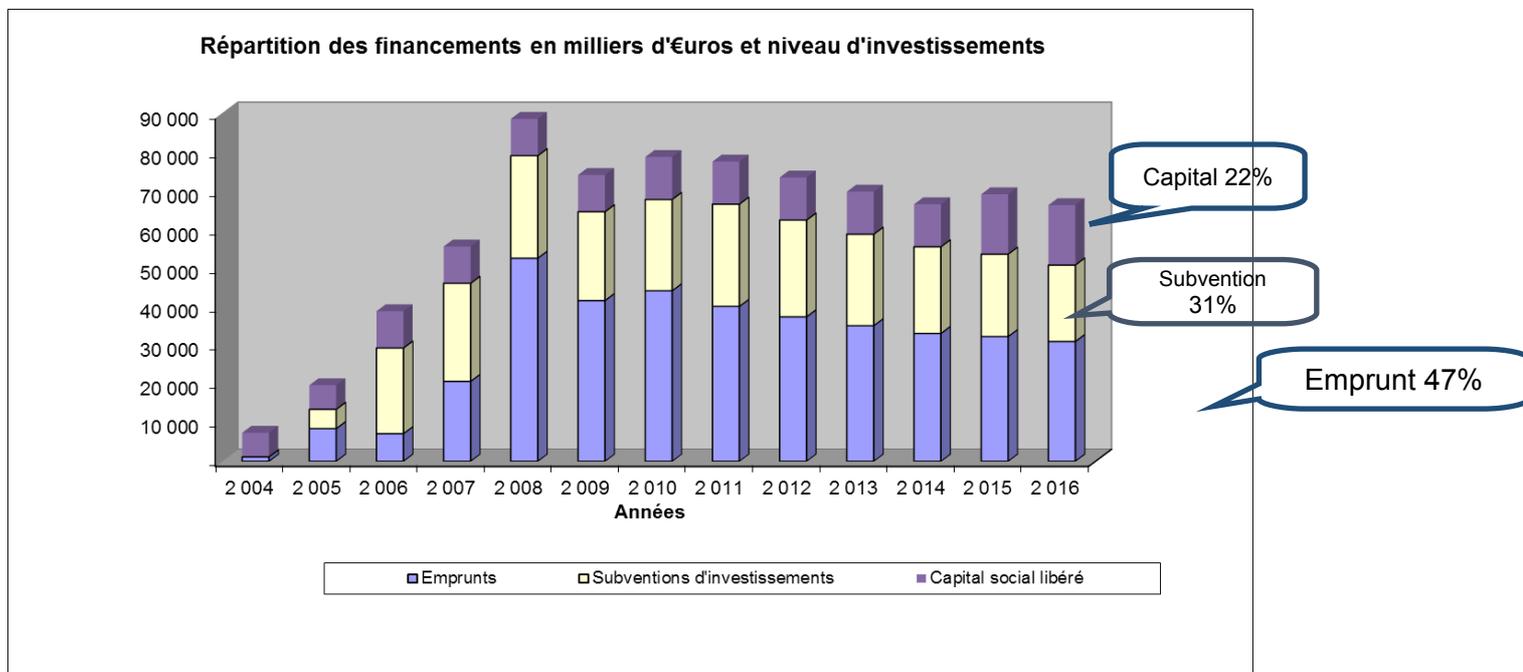
Au passif,

- les capitaux propres diminuent de 726 K€ du fait essentiellement de la reprise des subventions d'investissement (- 1 531 K€) combiné à l'affectation du résultat de 784 K€,
- les provisions diminuent de 699 K€ liées notamment à la reprise de PGE pour 526 K€,
- les dettes financières diminuent de 1 294 K€ du fait du remboursement des emprunts et de la souscription d'un nouvel emprunt pour 1 000 K€,

les autres dettes augmentent de 1 090 K€ (forte augmentation ponctuelle au 31/12 des dettes fournisseurs liée aux projets extension MEROPA et GIENAH en cours)

- Afin de supporter les investissements, le niveau d'endettement évolue en fonction des projets en cours. Ainsi, la répartition des financements au vu du niveau d'investissement peut être présentée par le graphique ci-dessous :

Ce graphique démontre la montée en puissance des investissements (entre 2008 et 2011) qui atteignent 93 M€ brut soit 63 M€ net au 31 décembre 2016. Ces immobilisations sont financées à hauteur de 47 % par emprunts, 31 % par subventions et 22 % par le capital social.



#### **IV – Points marquants, programme des actions 2017 et point d'avancement sur les projets en cours.**

La SEML RDL est une SEML patrimoniale portant de très lourds investissements. Au 31 décembre 2016 et au vu du bilan, ces investissements qui s'établissent à presque 93 M€ brut depuis la création de la SEML et 63 M€ en nets à fin 2016, ont été financés par emprunts à long terme pour 31 M€, et par subvention d'équipement et fonds propres pour le reste.

A compter de 2011/2012, les actionnaires de la SEML ont souhaité que tout nouveau projet soit isolé au sein d'une société de projet où la SEML RDL interviendrait en prenant une participation. Cette décision de loger les nouvelles constructions dans une structure dédiée est fonction de nombreux paramètres : le lieu du projet, le propriétaire du foncier, l'existence d'un partenaire privé ayant un intérêt commun avec la SEML d'investir, les risques liés au projet, les conditions de financement du projet...

Suite à l'étude stratégique (de 2012), la SEML poursuit prioritairement sa mission au service des zones de la SEML RDL et met ses compétences de construction et de gestion patrimoniale à usage économique à disposition d'autres sites du territoire girondin.

Elle peut étendre son champ d'action à d'autres filières scientifiques, technologiques et d'excellence étroitement liées aux priorités de l'Aquitaine et de Bordeaux Métropole tout en privilégiant la filière photonique.

Dans ce cadre, le **projet SEENEOH** (Site d'expérimentation estuarien national pour l'essai et l'optimisation d'hydroliennes) a été présenté au conseil d'administration du 13 avril 2015 afin de soumettre au conseil suivant, le portage juridique et financier de ce projet par la SEML RDL.

Cette prise de participation a été autorisée par décision du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2015.

Ce projet consiste à :

- Construire une plateforme mutualisée d'essais d'hydroliennes,
- Fournir un ensemble de services aux industriels développeurs de technologies hydroliennes,
- Se faire reconnaître comme organisme certificateur et/ou labellisateur des technologies hydroliennes,
- Contribuer au lancement de la filière hydro cinétique en fédérant les acteurs du territoire positionnés sur la chaîne de la valeur et en proposant un outil structurant.

Il a donc été créé une société dédiée au portage de ce projet pour lequel la SEML RDL a commencé à être l'actionnaire unique. Le 17 mars 2016, la SEML RDL a cédé 75% du capital aux sociétés Energie de la Lune (40%), Cerenis (22%) et Valorem (13%) tout en restant actionnaire à hauteur de 25%.

La phase étude a été finalisée en 2015 et les travaux terrestres en 2016. Les travaux nautiques ont été achevés début 2017.

### **Autres projets :**

L'extension du bâtiment **MEROPA**, qui a pour but de doubler la superficie a été livrée au second trimestre 2017.

Enfin, le lancement d'un nouveau projet sur la cité de la photonique intitulé **GIENAH** (car plus de locaux disponibles) dont la livraison est prévue fin premier trimestre 2018.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la SEM Route des Lasers, au titre de l'exercice 2016.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

|   |   |
|---|---|
| <p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br/><b>26 JANVIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b><br/><b>26 JANVIER 2018</b></p> | <p>Pour expédition conforme,<br/>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p> |
|---|---|